



CLUB DE DANSE SUR GLACE DU HAVRE
(C.D.G.H)
ECOLE FEDERALE DE DANSE SUR GLACE
Association loi 1901- siège social CDGH L CHATELAIN
2 rue de l'Alliance Tél : 06 15 10 52 92 lesauvage.ma@gmail.com
www.cdgh-danse-sur-glace.com/



MMES, MLLES, MRS
ADHERENTS CDGH

Le HAVRE, le 27 mars 2026

Chers adhérents, chères adhérentes

Dans le cadre de l'uniformisation des statuts des Clubs affiliés à la FFSG, nous vous proposons de nous réunir lors d'une Assemblée Générale EXTRORDINAIRE le

Samedi 11 AVRIL 2026

CAFETERIA DE LA PATINOIRE 11h

Ces nouveaux statuts doivent être approuvés avant l'Assemblée générale Ordinaire du 13 mai 2026 qui sera électorale et conditionneront le renouvellement de l'affiliation du Club à la FFSG.

Conformément à nos statuts actuels, les statuts ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée générale Extraordinaire.

Celle-ci doit se composer du quart des membres du Club. Par ailleurs, les pouvoirs sont limités à 2 maximum par électeur.

Par conséquent, pour que l'assemblée puisse se tenir « valablement » aux termes de la loi, nous serions reconnaissantes de la présence du plus grand nombre ou de confier un pouvoir à l'adhérent(e) de votre choix

Dans l'attente de vous retrouver, veuillez recevoir, chers adhérents, nos salutations sportives.

Mesdames Cécile Ade et
Marylise RILLET
Co- Présidentes du C.D.G.H

en cas d'absence POUVOIR à remettre au CDGH

Je soussigné(e) :

Demeurant :

NOM DU PATINEUR :

Membre du CDGH (siège social : M. CHATELAIN 2 RUE DE L'ALLIANCE – 76620 LE HAVRE)

Donne par les présentes tous pouvoirs à :

Membre du C.D.G.H

à l'effet de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 11 avril 2026 à 11H

Celle-ci aura lieu dans la cafétéria de la patinoire du Havre

Le présent pouvoir conservera sa validité pour les réunions ultérieures appelées à délibérer sur le même ordre du jour pour le cas où le quorum requis ne serait pas atteint lors de la première assemblée.

Fait au HAVRE

le Nom et qualité du signataire..... Bon pour pouvoir